



Frais bancaires saisie attribution et créances

Par **coraly**, le **01/12/2014** à **14:15**

Bonjour,

J'ai vu ce jour sur mon compte ces 3 opérations bancaires :

- le 28/11 : virement emis - blocage saisie attribution (montant de 186€)
- le 28/11 : frais saisie attribution (montant 72€)
- le 28/11 : virement en votre faveur - Mad créances insaisissables (montant de 186€)

J'ai demandé à ma banque qui était l'opérateur de ces opérations, mais je suis toujours en attente d'une réponse pour l'instant.

Savez-vous d'où ce genre d'opérations peut provenir?

Merci de votre aide

Par **domat**, le **01/12/2014** à **16:46**

bjr,

en principe une saisie attribution est demandée par un huissier mandaté par un créancier qui a obtenu une décision de justice (titre exécutoire) vous condamnant à payer.

certaines organismes publics peuvent émettre eux-mêmes un avis à tiers détenteur permettant la saisie.

sauf erreur vous devez savoir à qui vous devez de l'argent puisque en général, il y a toujours une procédure amiable préalable.

si cette saisie est une erreur de l'huissier, vous devez demander à l'huissier de vous rembourser les frais bancaires.

cdt

Par **coraly**, le **01/12/2014** à **16:58**

Bonjour et merci de votre réponse rapide.

Cependant j'aimerais comprendre le sens de chaque opération effectuée.

Cordialement